

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 juin, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame KHEDDAR Haiate ; Madame ACIMOVIC Cennet.

Procuration a été donnée à :

Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane a donné procuration à Monsieur COURTILLAT Claude
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Monsieur LE DEM Philippe donne procuration à Madame BOURGOIN Evelyne
Madame KHEDDAR Haiate donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Madame LECLERC Sylvie

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2023-059 : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS 3/12 ANS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission scolaire réunie le mercredi 07 juin 2023 ;

Considérant la nécessité d'approuver le présent règlement intérieur de l'accueil de loisirs 3/12 ans ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

D'approuver le règlement intérieur de l'accueil de loisirs 3/12 ans, à compter du 1^{er} septembre 2023, comme joint en annexe.

Précise que Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Générale des Services sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le 26 juin 2023

Le Maire,

The image shows the official seal of the Mairie de Briare (Loiret). The seal is circular and contains the text "Mairie de BRIARE" at the top, "4250 (Loiret)" at the bottom, and a central emblem featuring a landscape with a tree and a building. A signature is written across the seal.

Pierre-François BOUGUET